



## (cdi) peut t-on posséder des clefs du entreprise

Par **contassot**, le **12/11/2010** à **17:56**

Bonjour, j'ai signé un contrat de chef de quai, dans une société de transport de canapérnle jour même on me remettait les clefs de l'entreprise, pour receptionner, ou charger des camion sur une emplitude horraire de 10h, par jour alors que mon contrat annonce 169h par mois ,mais le plus important pour l'instant, c'est qui il y à dans l'usine des vols, et je suis considéré par la direction comme le voleurrnlettre recommandé à l'appui, comme je possède les clefs , alors que dans mon contrat il ne fait mention nulle part ,que je dois posséder des clefs, ais-je le droit de rendre les clefs sans etre puni pour celà, sans compter d'autres problèmes avant d'intervenir en justice avec un avocat à l'appui , pourriez-vous me renseigner sur le problème des clefs. merci du temps que vous accorderez à ma demande.